

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU DOUBS
ANNEE 2019

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

PINCIPAUX ELEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers s'accroît nettement sur l'exercice 2019. En effet, de - 4 % l'an passé, elle se situe à - 13.9 %, diminution plus marquée dans le département du Doubs que dans notre zone de traitement qui couvre le Jura, la Haute Saône et le Territoire de Belfort (-12.3 % pour la ZT). Les dossiers déposés dans le Doubs sont donc de 1216 contre 1412 l'an passé.

Les dossiers traités sont en nette augmentation 1485 (soit +12.2 %), déstockage et amélioration des délais de traitement.

Le taux de redépôts est en légère diminution : 44 % en 2019 et 46 % en 2018, en phase avec la moyenne nationale.

Les redépôts suite à une suspension de l'exigibilité des créances sont en baisse : 7.90 % contre 10.4 % en 2018

11.7 % des dossiers recevables présentent une résidence principale (stabilité par rapport à 2018)

Recevabilité et orientation

1211 dossiers ont été décidés recevables en 2019 contre 11147 en 2018 soit + 5.6 % à rapporter à hausse des dossiers traités.

1221 dossiers ont été orientés soit une variation de + 5.21 % par rapport à 2018. L'orientation vers un rétablissement personnel se situe à 36.53 % et à 62 % vers un réaménagement de dettes. Cette répartition marque une plus faible proposition de PRP et une augmentation des réaménagements de dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers irrecevables est conforme aux moyennes régionales et nationales : 5 %

Les rétablissements personnels sans LJ représentent pour leur part 34 % des dossiers traités, moins qu'au niveau national (40 %) et en diminution par rapport à l'an dernier (39.4 %)

A contrario, les mesures imposées avec ou sans effacement ont un poids de 46 % contre 40 % au niveau national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes est de 71 % (en repli par rapport à 2018 où il était de 75.4 %) et s'inscrit cette année dans le département du Doubs bien en deçà des proportions observées au niveau régional et national. Cette régression est encore plus frappante comparativement à l'exercice 2017 qui affichait un taux de 82.57 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE
ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	1 rencontre des juges du département en charge du surendettement avec les membres de la commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8 réunions 139 travailleurs sociaux assimilés	Présentation de la procédure à Habitat 25, Pôle emploi, CCAS.(une demi-journée pour chaque session) et intervention auprès de l'UDAF et l'USH.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Intervention auprès du CTCR Centre Technique Régional de la Consommation
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 réunion 52 travailleurs sociaux ou assimilés	1 formation aux élèves de l'institut régional de formation des travailleurs sociaux (IRTS) Présentation de la procédure de surendettement

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

3 sessions ont été organisées avec le CCAS au profit de 55 travailleurs sociaux

De plus, des sessions d'informations sur les engagements des banques à limiter les frais bancaires pour les clients en situation de fragilité financière ont également été réalisées.

Relations avec l'éducation nationale :

Une session avec des deuxièmes années de BTS Banque a également été animée pour 19 élèves.

Une intervention auprès de 12 professeurs de terminale (surendettement, droit au compte) a également été effectuée.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Inéligibilité d'anciens professionnels notamment des autoentrepreneurs qui ne souhaitent pas être radiés du registre du commerce.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

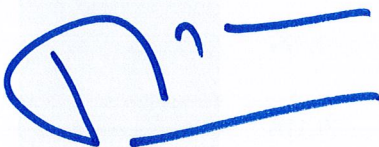
- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées au moment du dépôt ou lors de la mise en œuvre des mesures de rétablissement personnel ou de rééchelonnement des dettes restent limités car non imposés au débiteur.
- Difficultés à instruire les dossiers avec biens immobiliers avec démembrement (indivision), usufruit nécessitant dans le cas de mariage la liquidation de la communauté en premier lieu.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Rien de particulier à signaler.

Besançon le 11 février 2020

Joël MATHURIN
Préfet du Doubs



Président de la Commission

François SAUVAGE
Directeur Départemental de la Banque de France

Par délégué,
Noué-Claude ROBERT-CURRAN
Directeur Adjoint.

Secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Doubs

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1412	1216	-13,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,04%	44,17%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,38%	7,90%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1147	1211	5,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,86%	11,73%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	56	77	37,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	28,57%	29,87%	
Dossiers orientés par la commission	1158	1221	5,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,13%	44,31%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,81%	36,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,99%	1,47%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,20%	62,00%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1323	1485	12,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,74%	6,46%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,23%	5,19%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,38%	34,01%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,44%	1,01%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,97%	7,68%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,16%	3,23%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	1,81%	4,44%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	43,24%	45,66%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,46%	32,86%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,22%	16,77%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	12,77%	12,79%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,43%	71,11%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	17	9	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Doubs	BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	34%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46%	42%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71%	74%	76%

*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Doubs

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	46 574	1 069	4 818	75,0%	87,9%	16 594	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	22 952	214	347	37,0%	17,6%	90 354	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	22 512	953	3 658	36,3%	78,4%	13 253	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 110	629	813	1,8%	51,7%	965	1,0
Dettes de charges courantes	7 950	978	3 839	12,8%	80,4%	3 757	3,0
Autres dettes	7 547	765	1 808	12,2%	62,9%	1 769	2,0
Endettement global	62 071	1 216	10 465	100,0%	100,0%	21 363	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Bourgogne-Franche-Comté

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	246 773	6 002	27 057	76,4%	85,5%	15 572	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	125 366	1 308	2 138	38,8%	18,6%	86 134	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	115 876	5 259	20 438	35,9%	74,9%	12 507	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 531	3 496	4 481	1,7%	49,8%	835	1,0
Dettes de charges courantes	35 916	5 709	24 699	11,1%	81,4%	3 506	4,0
Autres dettes	40 307	4 012	9 194	12,5%	57,2%	1 617	2,0
Endettement global	322 997	7 017	60 950	100,0%	100,0%	19 192	8,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)
Métropole**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0